



ARRETE MUNICIPAL n°01/2022

**Stationnement temporaire sur la voie publique de la commune de Frossay
pour travaux – 29, rue des Puits**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L.2213-1 et L. 2213-2,

VU les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-26 du Code de la Route,

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement, par mesure de sécurité, le stationnement des véhicules à Frossay, pour permettre le bon déroulement des travaux au 29, rue des Puits du 03 janvier 2022 au 31 janvier 2022

A R R E T E

Article 1er : Les artisans effectuant des travaux au domicile de Mme Jeannine BERNARD 29 rue des Puits sont autorisés à stationner leur véhicule devant cette adresse, **du lundi 03 janvier 2022 au lundi 31 janvier 2022 de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.**

Article 2 : Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents. L'autorisation accordée sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux indications qui lui sont imposées. Le permissionnaire restera responsable de tout accident pouvant résulter de l'exécution de ces travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au demandeur.

Le 03 janvier 2022

**Le Maire,
Sylvain SCHERER**

